

L'habitat est un aspect majeur de la vie quotidienne. En effet, une partie essentielle de notre vie quotidienne se déroule dans notre propre logement et en cohabitation avec l'entourage direct. De nombreux aspects de l'intégration sont également liés au thème de l'habitat. En cette année 2004, la Commission fédérale des étrangers se penche dès lors aussi grandement sur les questions touchant à l'habitat, à la politique urbanistique et à l'aménagement du territoire.

■ Situation du logement des étrangers en Suisse

Il s'agit tout d'abord d'avoir un aperçu général de la situation du logement des immigrés en Suisse. Y a-t-il des différences suivant les régions ou les quartiers? Suivant le statut social des étrangers? Dans quel genre de logements les gens d'origine étrangère vivent-ils et quel accès ont-ils aux infrastructures? Quel est le statut des locataires étrangers sur le marché suisse du logement? A-t-on pu constater des discriminations dans l'octroi d'appartements? Les bailleurs deman-

■ Discours public/politique de l'habitat

Au troisième plan, ce sont les questions suivantes qui se posent: comment appréhende-t-on, dans l'opinion publique et dans les débats politiques, les migrants en tant que «colocataires» de ce pays? Que dit-on dans le discours public du fait que, au sein des agglomérations d'une certaine importance, certains quartiers soient habités essentiellement par des personnes d'origine étrangère? Assiste-t-on à des formations de ce que l'on nomme des ghettos, et dans l'affirmative, que font les

Intégration

Les milieux responsables tiennent fréquemment des débats en corrélation avec le thème de la cohabitation entre la population autochtone et les immigrés. Ils s'interrogent sur la meilleure manière d'aménager l'urbanisme et la planification de quartiers pour créer une relation équilibrée entre la population indigène et les habitants d'origine étrangère. Dans ces débats, on entend souvent les expressions telles que «mixité de la population» ou «problèmes dans les ghettos d'étrangers».

dent-ils des loyers supérieurs aux locataires étrangers? Comment les autorités de conciliation procèdent-elles lors des litiges où des locataires étrangers sont impliqués? Les étrangers doivent-ils affronter des problèmes particuliers lorsqu'ils acquièrent un bien-fonds (maison ou appartement)?

■ Développement de la ville ou du quartier

Le deuxième domaine concerne le développement de la ville ou du quartier. Tient-on compte des postulats en matière d'intégration dans l'aménagement du territoire et dans la politique de l'habitat? Si oui, quels sont les concepts que l'on prend en considération dans l'aménagement du territoire en matière de politique d'intégration? Dans ce que l'on appelle communément «la revalorisation» de quartiers a-t-on pris en compte des conséquences négatives pour les couches de la population plutôt défavorisées? Existe-t-il des modèles réussis de mixité sociale? Existe-t-il des dispositions (discriminatoires) dans la planification de zones allant à l'encontre des postulats relatifs à la politique d'intégration?

communes concernées à ce propos?

Ce genre de questions n'est pas seulement adressé à l'opinion publique ou aux politiciens, mais il doit également intéresser les spécialistes qui ont affaire, d'une manière ou d'une autre, à la planification dans le domaine de la politique urbaine et de l'habitat. Comment ces spécialistes comprennent-ils les questions touchant à l'intégration des étrangers? Les futurs architectes et les spécialistes de demain chargés de l'aménagement du territoire ou de la politique de l'habitat sont-ils informés, voire formés quant aux postulats existants en matière de politique d'intégration des étrangers?

■ Activités concrètes de la CFE

Partant de l'analyse de la situation du logement et des questions qui se posent dans le domaine du développement de quartiers, de la politique urbaine et des agglomérations, la CFE établit un catalogue de problèmes propres à l'intégration. Ainsi la Commission analyse-t-elle, par exemple, les modèles cantonaux et communaux existants quant aux postulats établis en matière de politique du logement et de

L'une des tâches de la CFE consiste à se préoccuper de l'intégration et de la cohabitation de la population suisse et étrangère. Ce sujet occupera d'ailleurs la Commission pendant toute une année puisqu'il constitue le thème de l'année. Il est vrai aussi que le travail politique qui s'en dégage constitue un labeur de longue haleine et dépasse largement les intentions du thème de l'année. De fait, ce thème de l'habitat se focalise sur trois niveaux:

l'habitat, et les examine à la lumière des discours publics. Par ailleurs, elle procède à des évaluations distinctes, basées sur le recensement populaire de l'an 2000, et qui fourniront un éclairage sur la situation en matière de logements des immigrés. Comment définir le critère d'«appartement convenable» dans le cadre du regroupement familial? La Commission fédérale examinera également cette question de plus près. Les différentes analyses offrent une bonne base pour les recommandations que la CFE élaborera à ce sujet au cours de cette année.

Tant dans l'analyse de la situation du logement que dans l'inventaire des questions en matière de politique de l'habitat et de l'aménagement du territoire, la CFE collabore étroitement avec les divers acteurs

œuvrant dans ces domaines. Ce faisant, la Commission fédérale des étrangers souhaite que les perspectives en matière de politique d'intégration soit liées d'une manière générale aux réflexions de la politique du logement et de l'habitat.

Outre la sensibilisation aux souhaits particuliers de la population étrangère et l'illustration des solutions possibles dans ce domaine complexe, l'un des objectifs importants du thème «Intégration et habitat» est de développer des projets concrets en étroite collaboration avec des institutions qui s'engagent en faveur de l'amélioration de la cohabitation entre la population indigène et la population étrangère. Ainsi, dans le cadre du nouveau programme des points forts (et en particulier dans le point fort B relatif à l'ouverture des ins-

titutions, et du point fort C «faciliter la cohabitation»), il sera possible d'élaborer des projets d'intégration qui auront pour contenu l'amélioration de la cohabitation sur le plan de l'habitat.

L'importance de ce thème marquera aussi le numéro 5 de terra cognita (automne 2004), consacré pour l'essentiel au sujet «Intégration et habitat». Elle sera également illustrée par la mise sur pied d'une Journée nationale, le 11 novembre prochain, au cours de laquelle la CFE présentera ses recommandations. Enfin, une publication sortira dans le cadre des recherches de la CFE et sera consacrée au thème.

Pour d'autres informations
visiter le site www.eka-cfe.ch,
rubrique «thèmes».

et habitat



■ Dessin Pellet 1994 dans l'Express.

■ Auf das südeuropäische «É» des Vaters antwortet der kleine Secondo mit einem echt schweizerischen «äh». Zeichnung Pellet 1994 im L'Express.